

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)

Vous souhaitez encadrer des enfants ou des adolescents en accueils collectifs de mineurs (colonie de vacances, centre de loisirs, etc.) ? Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) est ouvert aux jeunes âgés de 18 ans minimum. L'obtention du diplôme est soumise à une formation théorique et pratique. Cette formation est payante, mais vous pouvez demander une aide financière. Il faut renouveler le BAFD tous les 5 ans. Nous vous indiquons les informations à connaître.

Qu'est-ce que le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) permet d'encadrer des enfants et des adolescents pendant leurs loisirs et leurs vacances.

Le travail, non professionnel, est exercé de façon occasionnelle.

La formation au BAFD vous prépare à exercer les fonctions suivantes :

Élaborer et mettre en œuvre avec l'équipe d'animation un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap

Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif

Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation

Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil

Développer les partenariats et la communication.

Quelles sont les conditions pour accéder au BAFD ?

Age

Pour suivre la formation au BAFD, vous devez avoir **au moins 18 ans** le 1^{er} jour de la session de formation générale.

Diplômes

Vous devez posséder l'un des diplômes suivants :

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa)

Diplôme, titre ou certificat permettant d'exercer en tant qu'animateur.

Si vous avez un diplôme autre que le Bafa, vous devez également justifier de 2 expériences d'animation d'une durée totale minimum de 28 jours durant les 2 ans précédant l'inscription, dont 1 au moins en accueil collectif de mineurs.

Comment s'inscrire à la formation au BAFD ?

Vous devez vous inscrire sur internet en accédant au **téléservice d'inscription** au BAFD :

- Inscription au Bafa et au BAFD

Vous devez transmettre les documents suivants :

Copie de votre pièce d'identité **en cours de validité** (recto/verso sur une seule page)

Copie de votre diplôme (et justificatifs de vos 2 expériences d'animation si vous avez un diplôme autre que le Bafa).

À savoir

Ce téléservice vous donne accès à la liste des organismes de formation (nationaux et régionaux) auxquels vous pouvez vous adresser.

Comment se passe la formation au BAFD ?

Déroulement

La formation au BAFD se fait en 4 étapes (dans un délai de 4 ans au plus).

Pour obtenir le diplôme BAFD, vous devez suivre 2 sessions de formation théorique et 2 stages pratiques qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

Session de formation générale pour acquérir les notions de base permettant d'exercer les fonctions de directeur et construire votre projet personnel de formation (9 ou 10 jours)

Stage pratique en tant que directeur ou adjoint de direction pour mettre en œuvre les acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions (14 jours)

Session de perfectionnement pour compléter vos acquis par des séquences de formation adaptées (6 jours)

Stage pratique en tant que directeur pour perfectionner vos compétences (14 jours).

Les 2 stages pratiques doivent se dérouler en France.

Vous devez encadrer une équipe comprenant au moins 2 animateurs.

La session de perfectionnement peut se dérouler à l'étranger.

Le directeur de chacune des sessions théoriques rend un avis en fonction de son appréciation de vos aptitudes, après consultation de l'équipe pédagogique.

En cas d'avis favorable du directeur de la session de formation générale, vous devenez directeur stagiaire et vous pouvez effectuer le stage pratique.

En cas d'avis défavorable, vous ne pouvez pas poursuivre le cursus. Vous devez participer à une nouvelle session de formation générale.

Durée

La durée totale de la formation ne peut pas excéder 4 ans. Sinon, vous perdez le bénéfice des étapes déjà franchies.

Combien coûte la formation au BAFD ?

La formation est payante.

Son coût varie selon l'organisme de formation.

Peut-on obtenir une aide financière pour la formation au BAFD ?

Aide financière de la DRAJES

Une bourse BAFD peut vous être accordée pour faciliter l'accès à votre formation, selon votre région.

Le montant de l'aide varie en fonction de la région, de la situation du candidat (âge, ressources modestes...) et du coût de la formation.

Pour pouvoir en bénéficier, vous devez faire une demande écrite auprès de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de votre lieu de résidence.

Où s'adresser ?

Délégation régionale académique – Jeunesse, engagement et sports

Autres aides

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie.

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez vous renseigner auprès de France Travail (anciennement Pôle emploi) pour connaître les aides financières auxquelles vous avez accès.

Certains conseils départementaux ou régionaux accordent également des aides.

Où s'adresser ?

Mairie

Où s'adresser ?

France Travail (anciennement Pôle emploi)

Où s'adresser ?

Services du département

Où s'adresser ?

Conseil régional

Comment obtient-on le diplôme du BAFD ?

En fin de cycle, les 4 étapes validées par les directeurs de session sont examinées par le jury du BAFD de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

C'est ce jury qui vous octroie ou non le diplôme.

Si vous échouez, vous avez 12 mois pour recommencer les sessions de formation ou le stage pratique non validés.

Combien de temps le BAFD est-il valable ?

Le BAFD est valable **5 ans** à compter de la date de délivrance du diplôme.

Comment renouveler son BAFD ?

Avant la fin des 5 ans de validité du BAFD, vous pouvez demander son renouvellement en utilisant le téléservice d'inscription au BAFD :

- Inscription au Bafa et au BAFD

Pour obtenir le renouvellement de votre diplôme, vous devez justifier, au cours des 5 années précédentes, de l'une des conditions suivantes :

Avoir exercé des fonctions de directeur (ou d'adjoint) d'un ou plusieurs accueils collectifs de mineurs pendant au moins 28 jours

Avoir été formateur au Bafa ou au BAFD pendant au moins 6 jours

Avoir suivi et validé une nouvelle session de perfectionnement BAFD.

Y a-t-il d'autres diplômes que le BAFD pour exercer comme directeur d'un accueil collectif de mineurs ?

Vous pouvez exercer une fonction de directeur si vous possédez certains titres ou diplômes.

Parmi les titres et diplômes acceptés, vous pouvez posséder l'un des titres ou diplômes suivants (liste non exhaustive) :

Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation

Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

Diplôme professionnel de professeur des écoles

Certificat d'aptitude au professorat.

Vous devez aussi obligatoirement justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

Bafa et BAFD

Et aussi...

- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa)

Pour en savoir plus

- Accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement

Source : Ministère chargé de la jeunesse

- Métiers et diplômes professionnels relevant du sport et de l'animation

Source : Ministère chargé de la jeunesse

- Jeunes.gouv.fr

Source : Ministère chargé de la jeunesse

Où s'informer ?

- Information jeunesse

Services en ligne

- Inscription au Bafa et au BAFD

Téléservice

Textes de référence

- Code de l'action sociale et des familles : articles D432-12 à D432-15

Formation au Bafd

- Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes pour exercer des fonctions d'animation et de direction en structure d'animation

Équivalence fonctions de direction (article 1er)

- Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux Bafa et BAFD en accueils collectifs de mineurs

Articles 25 à 42



AGGLOMERATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30